CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 Application

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent à toutes les fournitures de produits ainsi qu'aux services fournis par Benzi e di Terlizzi S.r.l., ci-après « Benzi » ou le « Vendeur », et régissent tous les rapports, présents et futurs, entre Benzi et ses Clients et Acheteurs, sauf accord écrit contraire entre les parties.

La version des présentes Conditions générales de vente applicables au rapport contractuel est celle en vigueur à la date de la confirmation de commande de la part de Benzi.

D'éventuelles conditions générales d'achat, conditions contractuelles, ou autres conditions établies par l'Acheteur, même si celles-ci sont contenues dans les commandes, demandes d'offre, confirmations de commande ou autres documents émis par l'Acheteur, ne seront pas applicables au rapport contractuel et seront considérées comme expressément refusées par Benzi, même si elles ne font pas l'objet d'une contestation spécifique. Ces conditions pourront être appliquées exclusivement après accord écrit de la part de Benzi.

L'éventuelle acceptation de la commande ou l'exécution de la fourniture de la part de Benzi ne pourra en aucun cas être interprétée comme l'acceptation des conditions générales de l'Acheteur.

Toutes les ventes sont exclusivement destinées à un contexte professionnel et seront facturées par Benzi.

2 Offres et Commandes. Validité et acceptation

Benzi ne sera lié par les propositions d'offre qu'au moment de sa confirmation de la commande, dont les conditions sont les seules contraignantes entre les parties et annulent et remplacent tout accord ou compromis précédent. La documentation technique faisant partie de l'offre n'est valable qu'à titre indicatif, sauf si elle est expressément déclarée comme contraignante.

Par conséquent, Benzi ne pourra être considérée comme responsable en cas de dysfonctionnement, erreur ou défaut dû à l'application des spécifications techniques fournies par l'Acheteur.

Chaque commande est considérée comme acceptée aux conditions générales de vente exprimées ici ou rappelées dans la confirmation de commande, sauf accord écrit contraire.

Benzi se réserve le droit de propriété et le droit d'auteur sur le contenu des documents qu'elle a elle-même élaborés tels que, à titre d'exemple uniquement : devis, dessins techniques et autres documents, qui ne peuvent être portés à la connaissance de tiers sans son approbation expresse.

Toute demande de modification de la commande d'achat devra être adressée par écrit par le Client et sera évaluée par Benzi, qui se réserve le droit de l'accepter, de la refuser, ou de l'accepter en facturant d'éventuels frais supplémentaires nécessaires. Au cas où le Client demande l'annulation de la commande ou d'une partie de celle-ci, Benzi se réserve le droit d'accepter l'annulation. La demande d'annulation devra être adressée par écrit et les frais seront facturés au Client.

3 Délai de livraison - Expédition - Transport du matériel

Sauf accord contraire entre les parties, le délai de livraison débute à compter de la date d'émission de la confirmation de commande de la part de Benzi.

Son respect de la part de Benzi présuppose la fourniture de toutes les explications techniques et commerciales nécessaires et que l'Acheteur ait rempli toutes ses obligations telles que, par exemple, la remise de documentation ou le paiement d'un acompte, le cas échéant. Dans le cas contraire, Benzi se réserve le droit de reconsidérer le délai de livraison.

La livraison est considérée comme complète au moment où la notification de disponibilité est remise ou, en l'absence de celle-ci, lorsque la marchandise est restituée au Transporteur.

Dans tous les cas, le délai de livraison est calculé en jours ouvrables et est automatiquement prolongé de manière appropriée en cas d'événements non imputables au Vendeur (cas de force majeure), tels que grève, lock-out, incendie, inondation, retard de livraison par les fournisseurs, absence de transport, retard de livraison des matières premières, limitation des sources énergétiques ou autres causes de force majeure.

Les délais de livraison ne sont pas essentiels en vertu du droit applicable, sauf déclaration écrite expresse de la part de Benzi.

Le retard dans la livraison ne donne en aucun cas droit à l'Acheteur de suspendre le paiement, de demander des sanctions ou un remboursement, sauf accord écrit contraire.

Une disponibilité différée de pièces accessoires n'empêchant pas l'emploi de l'objet correspondant ne constitue pas un non-respect du délai. Les livraisons partielles sont toujours admises, sauf accord contraire convenu par écrit entre les parties. Si l'expédition est retardée sur demande du Client ou pour des raisons imputables à celui-ci, sans préjudice de l'obligation de paiement de l'intégralité de la commande dans les délais déjà convenus, à compter de 30 jours après la notification de disponibilité, les frais de stockage, manutention et conservation de la marchandise lui seront facturés chaque mois, à raison de dix points de pourcentage par an du prix de vente de la marchandise, pendant une période maximale de trois mois supplémentaires, au-delà de laquelle Benzi aura le droit, sauf accord contraire avec le client, de disposer de l'objet de la fourniture de manière différente et de procéder à celle-ci ultérieurement en adaptant le prix et le délai de livraison, ou de l'éliminer en facturant les frais au Client.

Benzi se réserve le droit de facturer au client les frais résultants du retard de retrait de la marchandise à un taux de dix points de pourcentage par an calculé sur le montant de la commande.

4 Tolérances de quantité, poids et dimensions

La quantité, le poids et les dimensions des produits fournis peuvent être approximatifs et varier en raison d'exigences techniques et de production de la part de Benzi, sans préavis écrit. En particulier, l'Acheteur accepte de possibles variations de quantité sur chaque article individuel avec une tolérance maximale de +/- 10 % par rapport à la commande, sans que cela n'implique d'altération du prix unitaire établi pour chaque article.

5 Transfert des risques et Conditions de garantie

Sauf accord écrit contraire, la livraison a lieu conformément aux Incoterms® 2020 EXW (Ex Works) dans l'établissement de Benzi et les risques sur la marchandise sont transférés au Client à partir du moment où elle est prise en charge par le transitaire. La réservation auprès du transitaire et/ou le chargement effectués par Benzi sur la base d'un mandat, même non formalisé, du Client ne constitue pas de modification de l'accord qui reste EXW, sauf indication contraire par écrit.

Le Client devra inspecter les produits à leur arrivée dans ses locaux et communiquer à Benzi toute absence, défaut et non-conformité. D'éventuels dommages dus au transport doivent être notés sur le reçu du transporteur. Si, au bout de quinze jours à compter de l'arrivée du matériel dans les locaux du client, celui-ci n'a pas communiqué l'absence ou la non-conformité des produits ou des services, ceux-ci seront considérés comme définitivement acceptés. Toute réclamation à l'encontre de Benzi et du personnel en relation à celui-ci fera l'objet d'une limite d'une année à compter de la date d'expédition du produit de la vente.

6 Garantie

Benzi garantit la fabrication et la qualité des produits de la fourniture et s'engage, à sa seule discrétion, à réparer ou remplacer dans les plus brefs délais les pièces qui, dans les limites de la garantie, présentent des défaut de matériau, fabrication ou usinage reconnus, susceptibles de compromettre l'utilisation pour laquelle elles sont prévues.

Les produits défectueux couverts par la garantie devront être retournés à l'établissement de Benzi, aux soins, frais et risques de l'Acheteur, y compris le démontage et l'emballage. Les produits réparés ou remplacés seront livrés départ usine auprès de l'Acheteur.

Le droit à la garantie est annulé si l'Acheteur ne respecte pas, même une seule fois, les conditions de paiement, ainsi que dans le cas où les défauts sont imputables à l'Acheteur, à ses employés ou à des tiers, et, en particulier, découlent d'une conservation ou d'un stockage inapproprié, d'une installation ou d'une mise en service incorrecte, d'une utilisation impropre ou anormale, d'une surcharge, d'un manque d'expérience, d'un entretien incomplet ou absent, de réparations, remplacements, modifications ou altérations effectués sans l'autorisation préalable de Benzi, du défaut de stockage du produit dans un milieu adapté à sa conservation, d'une cause de force majeure ou du non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien.

Les pièces dont la nature et les conditions d'utilisation les rend susceptibles à usure normale ou détérioration inévitable sont en outre exclues de la garantie.

Benzi n'est pas tenue de vérifier les applications spécifiques pour lesquelles ses produits seront installés ou utilisés. Le choix et le dimensionnement du produit sont effectués sur la base des informations fournies par l'Acheteur, que Benzi n'est pas tenue de vérifier. L'Acheteur est par conséquent tenu de vérifier l'adéquation du produit par rapport aux caractéristiques techniques de la machine, à la puissance à transmettre, aux charges prévues, aux conditions de fonctionnement et à l'application spécifique, ainsi que de garantir son installation, son utilisation et son entretien corrects.

Benzi décline toute responsabilité en cas de dommages aux personnes ou aux biens, de dysfonctionnements ou d'autres dommages découlant de choix ou dimensionnements non adéquats, d'une utilisation impropre, anormale ou autre que celle prévue, d'une installation incorrecte, du non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien ou de la violation de la législation applicable, du moment que ces circonstances ne sont pas imputables à Benzi.

L'Acheteur s'engage à indemniser et dégager Benzi de toute responsabilité en cas de réclamations de tiers découlant d'une utilisation impropre ou non conforme des produits, de l'installation incorrecte ou de violation de la législation applicable imputables à l'Acheteur ou à des personnes dont celui-ci est responsable.

Des garanties et/ou certifications particulières pourront être délivrées à l'Acheteur sur demande au moment de la passation de la commande, aux conditions et prix indiqués dans la confirmation de commande correspondante.

Sans préjudice des dispositions impératives de la loi et, notamment de l'article 1229 du Code civil italien, la responsabilité globale du Vendeur découlant de, ou dans tous les cas liée à la vente, fourniture, livraison et/ou utilisation des Produits, à quelque titre que ce soit, contractuel, extracontractuel ou autre, ne pourra dépasser, globalement, le montant de la contrepartie effectivement versée par l'Acheteur pour les Produits auxquels se rapporte l'événement donnant lieu à la responsabilité.

Cette limite s'applique intégralement à toutes les demandes de remboursement et à toutes les causes de responsabilité relatives à une même fourniture, quel que soit leur nombre, leur nature ou le titre invoqué.

Dans les limites de la loi applicable, le Vendeur ne sera pas tenu responsable des pertes de profit ou de bénéfices, pertes de production, arrêts ou interruptions de l'activité ou des installations, pertes de contrats ou d'opportunités commerciales, pertes d'utilisation, pertes ou endommagement de données, frais encourus pour les produits, services ou fournitures de remplacement, ni d'autres dommages indirects, consécutifs, accidentels ou spéciaux, dans tous les cas découlant de ou liés à la vente, fourniture, livraison et/ou utilisation des Produits.

Les exclusions et les limitations de responsabilité prévues par cet article ne s'appliquent pas aux cas de fraude ou de négligence grave de la part du Vendeur, ni aux autres cas où la responsabilité ne peut être exclue ou limitée en vertu de la législation impérative applicable.

7 Prix

Les prix, nets de TVA, départ usine Benzi, excluent emballage, transport, assurance, taxes, impôts et autres frais accessoires, sauf accords contraires entre les parties convenus par écrit. Cela n'entraîne toutefois en aucun cas ni novation du crédit original, ni préjudice à l'accord de propriété réservée, ni changement de compétence territoriale dérogée.

Tous les prix sont soumis à révision en cas d'événements extraordinaires, imprévisibles et indépendants de la volonté de Benzi ayant eu lieu à la suite de la confirmation de commande ; à titre d'exemple mais sans s'y limiter, des augmentations importantes du coût des matières premières, de l'énergie, des transports, des droits de douane ou des modifications de la législation pouvant affecter significativement les coûts de production ou de fourniture.

8 Conditions de paiement

L'Acheteur s'engage à payer l'intégralité du montant convenu pour les produits commandés, comme prévu par la confirmation de commande.

Les paiements seront effectués dans les locaux du vendeur et les sommes obtenues lors de la commande ne signifient pas l'acceptation de celle-ci. En cas de refus de la commande, ces sommes seront remboursées sans intérêts.

Les retards de paiement entraîneront, à compter de la date d'échéance et sans aucune condition de défaut, des intérêts au taux d'escompte officiel de la Banque centrale européenne (BCE), majoré de sept points de pourcentage, tel qu'établi par le Décret législatif n° 231 du 9 octobre 2002 (art. 5, par. I), sans préjudice du droit de démontrer des dommages plus importants.

Le non-respect de la part de l'Acheteur des conditions de paiement ou de toute autre condition contractuelle donne le droit à Benzi de suspendre ou reporter l'exécution de ses obligations contractuelles ou de résilier le

contrat par simple communication. La résiliation du contrat implique un droit de recours en dommages-intérêts de la part de Benzi.
Benzi est autorisé à retenir les acomptes à titre de sanction en cas d'annulation de la commande par le Client.
Le Client n'a pas le droit de retenir un quelconque paiement dû à des réclamations contre Benzi.
En cas de non paiement de la somme due dans les délais impartis, l'Acheteur perdra le bénéfice du paiement différé (dit Bénéfice du terme), même sans contestation immédiate.
Le retard dans la livraison ne donne en aucun cas droit à l'Acheteur de suspendre le paiement, de demander des sanctions ou un remboursement, sauf accord écrit contraire.

9 Suspension ou annulation de la Commande en raison de l'insolvabilité de l'Acheteur

Benzi a le droit, à sa seule discrétion et sans aucune responsabilité envers l'Acheteur, de suspendre l'exécution de la Commande ou de résilier celle-ci, en totalité ou en partie, par une simple communication écrite, si l'Acheteur devient insolvable, n'est pas en mesure de respecter régulièrement ses propres obligations de paiement, cesse ou menace de cesser son activité, est mis en liquidation ou est susceptible de subir, demande ou est soumis à une procédure collective, de restructuration des dettes, de redressement judiciaire, de désignation d'un régisseur, administrateur, liquidateur ou personne ayant un rôle équivalent, ou à toute autre procédure analogue prévue par la législation applicable dans le pays de l'Acheteur ou dans tout autre juridiction de compétence.
Dans de tels cas, Benzi aura en outre la faculté de suspendre toute livraison ultérieure, déclarer immédiatement exigibles toutes les créances réclamées à l'Acheteur et exiger le paiement anticipé d'éventuelles fournitures non encore livrées. Quoi qu'il en soit, le droit de Benzi à une indemnisation pour d'éventuels dommages subis ainsi qu'au recouvrement de toutes les sommes accumulées jusqu'à la date de suspension ou de résiliation de la commande demeure intact.

10 Réserve de propriété

Benzi conserve l'entière propriété des produits fournis jusqu'à ce que l'Acheteur ait fini de payer toutes les sommes dues à quelque titre que ce soit en relation avec la fourniture, y compris le prix des produits, d'éventuels coûts accessoires, les intérêts, frais et tout autre montant accumulé.
La clause de réserve de propriété sera applicable dans la mesure maximale admise par la législation en vigueur dans le pays de l'Acheteur. L'Acheteur s'engage à exécuter, à ses propres soins et frais, toutes les actions et obligations nécessaires pour garantir que ce droit soit valable, effectif et opposable envers l'Acheteur et des tiers, y compris d'éventuelles inscriptions ou communications requises par la loi applicable.
Jusqu'au transfert complet de la propriété, l'Acheteur détient les produits en tant que dépositaire et s'engage à les conserver avec la plus grande diligence, à les maintenir identifiables comme biens de la propriété de Benzi, à les protéger contre la perte, les dommages, le vol ou la détérioration et à les assurer de manière adéquate contre ces risques, prenant en charge tous les coûts qui s'y rapportent.
En cas de non-paiement, retard dans les paiements ou autre manque à ses obligations de la part de l'Acheteur, Benzi aura le droit de suspendre d'éventuelles fournitures ultérieures, de demander le retour immédiat des produits soumis à la réserve de propriété et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'en reprendre possession, où qu'ils se trouvent et même s'ils ont été incorporés ou assemblés avec des biens de propriété de l'Acheteur ou de tiers, dans les limites consenties par la législation applicable.

L'Acheteur ne pourra vendre, transférer, permettre l'utilisation, constituer des garanties ou disposer de quelque manière que ce soit des produits soumis à la réserve de propriété avant d'avoir procédé au paiement dans son intégralité, sauf accord écrit contraire avec Benzi.
Si la vente des produits à des tiers fait partie intégrante de l'activité commerciale normale de l'Acheteur et que ce dernier respecte ses obligations de paiement de manière régulière envers Benzi, cette vente pourra être admise dans les limites prévues par la législation applicable, sans préjudice de l'obligation pour l'Acheteur de garantir le paiement intégral des sommes dues à Benzi.
Si la commande est annulée ou résiliée en raison du non-respect des obligations de la part de l'Acheteur avant la livraison des produits, d'éventuels acomptes versés resteront en la possession de Benzi, à titre de sanction, sans préjudice du droit de Benzi à réclamer tout autre dommage subi.

11 Propriété industrielle/Droits de propriété/Confidentialité

Tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle, y compris, à titre d'exemple mais sans s'y limiter, les brevets, modèles d'utilité, marques, dessins et modèles, projets, savoir-faire, logiciels, documents techniques et commerciaux, ainsi que tout autre droit relatif aux produits et aux services fournis par Benzi, restent de la propriété exclusive de Benzi ou des titulaires respectifs et ne sont en aucun cas considérés comme transférés à l'Acheteur, sauf accord écrit contraire.
L'Acheteur s'engage à maintenir strictement confidentielles toutes les informations de nature technique, commerciale et organisationnelle, non du domaine public, dont il prendra connaissance dans le cadre du rapport contractuel avec Benzi et à ne pas les divulguer ni les utiliser à des fins autres que l'exécution du contrat sans l'autorisation écrite préalable de Benzi.
Les dessins, projets, documents techniques, logiciels, impressions, équipements, outils, dispositifs, modèles, gabarits, échantillons et tout autre matériel ou bien fourni, livré, utilisé ou dans tous les cas mis à disposition par Benzi, restent de la propriété exclusive de celle-ci, même dans le cas où les coûts y afférents ont été, en totalité ou en partie, facturés à l'Acheteur, sauf accord écrit contraire.
Ces biens et les informations qui s'y rapportent ne pourront être copiés, reproduits, modifiés, cédés, autorisés à l'utilisation ou mis à la disposition de tiers sans l'autorisation écrite préalable de Benzi et devront être immédiatement restitués sur demande de celle-ci.

12 Non validité partielle et Conservation des droits

Si l'une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions générales de vente sont ou deviennent non valides, nulles, ineffectives ou inapplicables, en totalité ou en partie, en vertu de la législation applicable, la validité, l'effectivité et l'applicabilité des dispositions restantes ne seront en aucun cas compromises et resteront entièrement valides et effectives.
Les parties s'engagent à remplacer l'éventuelle disposition non valide, nulle, ineffective ou inapplicable par une disposition valable et effective qui s'adapte le mieux possible, dans les limites de la loi, aux fins économiques et juridiques poursuivies par la disposition d'origine.
Tout défaut d'exercice, retard dans l'exercice ou exercice partiel de la part de Benzi d'un droit, pouvoir et recours découlant des présentes Conditions générales de vente ou de la loi ne constituera pas une renonciation à celui-ci, et n'empêchera pas ni ne limitera son exercice ultérieur. Toute renonciation de la part de Benzi ne sera valide que si elle est exprimée par écrit et signée par son représentant légal.

13 Loi en vigueur, Langue du contrat et Tribunal compétent

Les ventes soumises aux présentes conditions sont régies par le Droit italien.

En cas de litige découlant des ou lié de quelque manière que ce soit aux présentes Conditions générales de vente, le Tribunal de Milan en Italie sera exclusivement compétent, sauf accords écrits contraires entre les parties.

Les présentes Conditions générales et tout contrat de vente seront régis par la loi italienne, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur la vente internationale de biens immobiliers (CISG).

En cas de traduction des présentes Conditions générales dans une langue différente, le texte italien prévaut en cas de conflit d'interprétation.

14 Accord intégral

Les présentes Conditions générales, ainsi que la confirmation de commande de Benzi, constituent l'accord intégral entre les parties et remplacent toute communication, accord ou entente antérieur, oral ou écrit, concernant la fourniture.

Inzago (MI), Italie
25 septembre 2026